

Les avantages de l'huile de colza

Climat

Environnement

Approvisionnement

Santé

Technique

Agriculture

► Climat :

l'huile de colza permet de réduire les émissions globales de CO₂, ce qui contribue à lutter contre les changements climatiques.

► Environnement :

il s'agit d'une matière première renouvelable, un produit naturel entièrement biodégradable et inoffensif pour les eaux souterraines, qui ne contient ni soufre ni métaux lourds.

► Approvisionnement :

l'huile de colza est une source d'énergie renouvelable, qui permet à notre pays d'être moins dépendant de l'importation de carburants fossiles au départ des pays producteurs de pétrole.

► Santé :

cette huile n'est pas toxique. Sa combustion émet moins de particules cancérigènes, ce qui profite tant à la qualité de l'air qu'à notre santé.

► Technique :

l'huile de colza assure une meilleure lubrification des moteurs et en réduit l'usure.

► Agriculture :

le colza est une plante qui favorise l'amélioration des sols. Sa culture offre de nouveaux débouchés pour les agriculteurs et les apiculteurs, et assure des postes de travail dans ce secteur fragile.



Plus d'info ?

Pour de plus amples informations au sujet des carburants bio, de la législation qui s'y rapporte, de la charte de qualité, du formulaire d'autorisation et de la liste des distributeurs d'huile de colza comme carburant pour l'alimentation des moteurs, vous pouvez :

► contacter, par écrit ou par téléphone, les deux Services publics fédéraux concernés :



SPF Santé publique, Protection de la Chaîne alimentaire et Environnement
DG Environnement – Service Politique des produits
Place Victor Horta, 40, boîte 10 - 1060 Bruxelles
tél. : 02/ 524.95.46
e-mail: environnement@health.fgov.be



SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'Energie
Département Pétrole - Charbon
Boulevard Roi Albert II, 16 - 1000 Bruxelles
tél. : 02/ 277 90 42
e-mail : lenhard.vanhoorn@mineco.fgov.be

► consulter les sites web des services concernés :

- les pages du SPF Santé publique : <http://www.environment.fgov.be> (sous la rubrique Produits)
- les pages du SPF Economie : <http://www.mineco.fgov.be> (sous la rubrique Energie)

100%
huile de colza
PPO

Imprimé à l'aide d'encres végétales sur papier recyclé à 100%.

Photos: Wildlife Pictures/Hubaut - Ruoso; www.biobrandstoffen.be; Jean-Luc Lamont

HUILE DE COLZA

L'huile de colza...
un produit naturel
pour véhicules diesel
adaptés

Pour fonctionner, notre société dépend principalement de combustibles « fossiles » comme le pétrole, le gaz naturel ou le charbon. Ces matières se sont créées au départ de déchets végétaux et de micro-organismes qui, au terme de millions d'années, se sont transformés sous l'influence de pression et de température. De ce pétrole sont produits les carburants alimentant les moteurs des véhicules : l'essence, le diesel et le LPG (ou GPL, gaz propane liquide).

Du fossile au bio

La combustion de ces carburants dans les moteurs provoque la libération dans l'air ambiant d'une série de gaz parmi lesquels le dioxyde de carbone, le célèbre gaz CO₂. Celui-ci est en soi inodore et inoffensif. Mais les émissions massives de ce gaz au niveau mondial renforcent l'effet de serre naturel de l'atmosphère terrestre et pourraient à terme provoquer un changement profond de notre climat.

C'est pourquoi on cherche depuis quelques années à remplacer ces carburants fossiles par des « carburants bio », comme le biodiesel, le bioéthanol et les huiles végétales pures. Ces biocarburants sont produits à partir de plantes cultivées riches en énergie (céréales, maïs, betteraves à sucre, plantes oléagineuses). Leur combustion libère certes du CO₂, mais ces émissions sont compensées par les volumes de ce même gaz absorbé par les plantes en question durant leur croissance.

Les biocarburants sont donc appelés « neutres en CO₂ ». Leur utilisation à grande échelle pourrait faire baisser de manière significative la part des émissions résultant du secteur du transport.



Ce dépliant est exclusivement consacré à l'huile de colza en tant que **carburant** pour les **moteurs**.



L'huile de colza est une des huiles végétales pouvant être utilisées comme carburant pour les moteurs. On l'obtient en pressant les graines de cette plante, qui sont riches en huile.

Pour qu'une huile végétale puisse convenir en tant que carburant pour les moteurs, sa qualité doit être stable, elle ne peut contenir de résidus et doit encore répondre à d'autres critères de qualité.

C'est pour ces raisons qu'en Belgique, les personnes intéressées à mettre de l'huile de colza sur le marché des carburants pour les moteurs doivent :

1. obtenir une **autorisation** préalable des autorités fédérales (Direction générale de l'énergie et Directorat général Environnement), et
2. signer une **charte de qualité** relative à l'utilisation de l'huile de colza en tant que carburant pour les moteurs. En signant cette charte, le vendeur d'huile de colza s'engage à fournir une huile dont la qualité est stable, à faire contrôler la qualité de son produit et à informer l'utilisateur final sur la spécificité de ce carburant pour les moteurs.

L'huile de colza : un produit naturel de qualité...

Le texte de la charte de qualité est téléchargeable sur les sites web des administrations concernées (voir « Plus d'info »). Vous y trouverez aussi la liste des vendeurs d'huile de colza (comme carburant pour les moteurs), qui ont d'une part obtenu une autorisation de la part des autorités fédérales et d'autre part signé cette charte de qualité.

*UN BON CONSEIL : Faites le plein uniquement chez les distributeurs ayant signé la **charte de qualité**. Demandez la liste de ces distributeurs !*

... mais uniquement pour les véhicules diesel adaptés !

D'un point de vue physique, les propriétés de l'huile de colza sont sensiblement différentes de celles du carburant diesel. L'huile de colza est, entre autre, nettement moins fluide : elle a ce que l'on appelle une plus grande « viscosité » que le diesel.

Votre moteur (et plus particulièrement l'appareillage annexe) doit dès lors être adapté en conséquence, notamment grâce à un système de préchauffage capable de réchauffer l'huile de colza pour la rendre plus fluide avant qu'elle soit injectée dans le moteur.



La garantie offerte par les constructeurs de véhicules n'est plus valable si l'on utilise de l'huile de colza comme carburant pour l'alimentation des moteurs.

UN BON CONSEIL : Faites adapter votre moteur diesel par des spécialistes expérimentés. Certains d'entre eux reprennent à leur compte la garantie offerte par le constructeur de votre véhicule.

Exonération fiscale

Dans notre pays, l'huile de colza est la première huile végétale à laquelle s'applique une exonération fiscale*. Cette exonération a pour but de compenser le prix de production plus élevé de cette huile afin de rendre celle-ci concurrentielle par rapport aux carburants fossiles « classiques ». Lors du calcul des tarifs des accises, il a également été tenu compte du coût supplémentaire relatif au kit d'adaptation du moteur pour l'utilisateur final.

* Voir à cet effet l'Arrêté royal du 10 mars 2006 relatif à l'huile de colza utilisée en tant que carburant pour l'alimentation des moteurs.